



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

### PREFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Bureau des Elections et de la Réglementation  
Affaire suivie par : Mme Sylvie DAVORY  
Section élections  
Tél : 02-37-27-70-54  
Fax : 02-37-27-72-57  
pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

### ARRETE N°2015-23

portant report, à 20 h, de la clôture du scrutin pour l'élection des conseillers régionaux des dimanches  
6 et 13 décembre 2015, dans la commune de CHARTRES.

Le Préfet d'Eure et Loir,  
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code électoral et notamment son article R 41 ;

Vu le décret n° 2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à  
l'élection des conseillers régionaux ;

Vu le vade-mecum de M. le Ministre de l'Intérieur relatif à l'organisation des élections régionales des 6 et 13  
décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-07-22 du 28 juillet 2014 modifié par l'arrêté n° 2015-01 divisant la commune de  
Chartres en 27 bureaux de vote ;

Vu la demande de M. le Député Maire de Chartres sollicitant la fermeture des bureaux de vote de sa commune à  
20 h 00 au lieu de 18 h 00 ;

Sur la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure et Loir,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de l'élection des conseillers régionaux, le dimanche 6 décembre 2015 et  
éventuellement le dimanche 13 décembre 2015, le scrutin est prolongé jusqu'à 20 h 00 dans les bureaux de vote  
de la ville de Chartres.

**Article 2** : Mme le Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure et Loir et M. le Député-Maire de Chartres sont  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché sur les  
panneaux d'affichage de la commune au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et affiché dans chacun des bureaux de  
vote de la commune de Chartres.

Fait à Chartres, le 6 NOV 2015

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
La Secrétaire-Générale,

  
Carole PUIG-CHEVRIER



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00  
Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)  
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement  
Pour toute précision, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr) , rubrique "Dé-marches administratives"